



mutuelle santé : arnaque a la résiliation

Par **stef3434**, le **28/12/2011 à 04:18**

eca assurance : arnaque à la résiliation

j'avais contracté une assurance santé chez eca assurance . lorsque j'ai eu droit à la cmu , je leur ai envoyé une lettre de résiliation leur indiquant que j'avais la cmu , ils ont continué à me faire des prélèvements , en m'envoyant des papiers comme quoi ils ne me remboursaient plus rien puisque j'étais à la cmu . c'était quasiment impossible de joindre quelqu'un au téléphone , j'ai demandé a ma banque de bloquer les prélèvements après plus de 4 mois et qu'ils m'aient envoyé une nouvelle carte de mutuelle , quand j'ai réussi à avoir quelqu'un au téléphone , ils m'ont dit qu'ils leur fallait l'attestation de droits à la cmu , je leur ai envoyé en recommandé avec accusé de réception .maintenant j'ai souscrit un contrat de santé auprès d'axa , la cpam refuse de transmettre les données à axa car eca assurance ne m'a pas radié auprès de la cpam .axa à appelé eca et leur à demandé pourquoi il n'avait pas résilié mon contrat à la date de prise en charge de la cmu puisque ça se passe comme ça chez eux , eca à répondu qu'axa dépendait du code des assurances et qu'eux dépendaient du code des mutuelles et qu'ils n'accepteraient de me résilier que quand j'aurais payé les cotisations jusqu'à la date où ils ont reçu l'attestation de cmu en recommandé .et qu'ils avait le droit de faire ça .j'ai demandé à un conseiller juridique , il m'a répondu qu'il n'avait pas les ressources juridiques pour me répondre si ils avaient le droits de faire ça ou pas , qu'il fallait éplucher le contrat d'assurance et si il y avait des clauses spéciales pour la résiliation .j'avais contracté cette assurance sur internet , je n'ai aucun papiers parlant de clauses pour résilier .ça me parait vraiment injuste , c'est vraiment de l'arnaque avec la complicité de la cpam et je ne trouve aucun recours .faites savoir autour de vous qu'eca assurance sont des (censuré) et qu'il ne faut en aucun cas souscrire de contrats avec eux . si quelqu'un sait comment je pourrait trouver un recours faite le moi savoir , sinon , svp prévenez au moins les gens de ne pas se laisser arnaquer .

Par **LEANDRA**, le **25/02/2013 à 15:13**

bonjour je nai pas le meme pbl que vous moi jai contracter une mutuelle chez eu par telephone je paie 78e pour moi et mes 2 enfant et je nai jamais eu mes remboursements donc g arreter mes prelevement et la il me mette chez lhuissier je suis obliger de regler 1000e je ne sai pas koi fair sachant que je ne touche que 284 e et g dautre dette a payer